



# PONT DE ROIDE - VERMONDANS

## *Budget communal 2025*



Club photo rudipontain - Daniel MACHAVOINE

*Diane chasseresse - Cour du Château Herr*

..... M a i 2 0 2 5

## D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Les contributions directes (l'impôt) représentent 17,3 % des recettes de fonctionnement, les dotations de l'État constituent 27,4 % de celles-ci. Le reste est assuré par les produits des services et des subventions diverses (Conseil Départemental...) à hauteur de 14,4 %, la contribution de "Pays de Montbéliard Agglomération" 33 %, et enfin l'excédent 2024 : 7,9 %.

**Excédent 2024 : 489 045 € (7,9 %).**

**P.M.A. :  
attribution de compensation  
+ dotation de solidarité  
communautaire :  
2 045 230 € (33 %).**

### *Les dotations de l'État :*

Les dotations d'État sont indispensables au budget : la dotation globale de fonctionnement, les allocations compensatrices, les dotations diverses représentent une somme de **1 697 267 € (27,4 %)**.

### *L'impôt des familles :*

Le produit des impôts locaux versés par l'ensemble des foyers rudipontains atteint la somme de **1 075 200 € (17,3 %)**.

**6 199 543 €**

### *Autres recettes communales :*

Des subventions diverses, les recettes de la crèche-halte garderie et des différents services, les ventes de bois, les loyers communaux s'ajoutent au volume des ressources pour un montant de **892 801 € (14,4 %)**.

## TAUX D'IMPOSITION 2025 (commune et "Pays de Montbéliard Agglomération")

	Taux moyens communaux nationaux 2024	Taux 2025		
		Pont de Roide Vermondans	Pays de Montbéliard Agglomération	Total
Taxe foncier bâti	39,74 %	32,05 %	3,90 %	35,95 %
Taxe foncier non bâti	51,8 %	16,59 %	1,68 %	18,27 %
Taxe d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires	23,88%	5,91%	—	5,91%

## OU VA L'ARGENT ?

La répartition des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

### *Prélèvement pour investissement & amortissement :*

Sur les recettes de fonctionnement, la commune prélève **500 400 € (8,1 %)** pour financer son budget d'investissement ; c'est **l'autofinancement**.

### *Social :*

Ce secteur engendre une dépense de **500 000 € (8 %)** permettant le fonctionnement du CCAS, des participations sociales diverses dont les "Bourses Renaud", "l'enveloppe de Noël"...

### *Environnement :*

**125 000 € (2 %)** sont consacrés aux espaces verts, au fleurissement et entretiens divers...

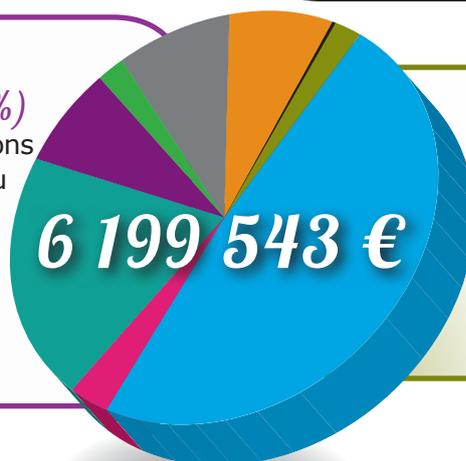
### *Dette :*

La ville a emprunté pour investir, s'équiper. Le remboursement de **23 000 € (0,4 %)** en 2024 couvre les intérêts des **prêts contractés**.

### *Vie associative, sportive & culturelle :*

**450 000 € (7,2 %)**

Ce sont essentiellement les subventions aux associations, le financement du poste d'animateur sur la ville et la MPT, les fêtes et cérémonies, le centre de loisirs, le Contrat Éducatif Local, la formation musicale...



### *Services Généraux :*

La somme de **141 092 € (2,3 %)** concerne les assurances, le téléphone, la communication, les impôts et cotisations diverses, indemnités élus...

### *Bâtiments, Fournitures & travaux divers :*

**1 250 000 € (20,2 %)**

vont aux dépenses d'entretien de bâtiments communaux, des écoles, des salles de sport, de la voirie, de la signalisation et de l'éclairage public, des fournitures en matériel, en électricité, gaz, carburants...

### *Le personnel :*

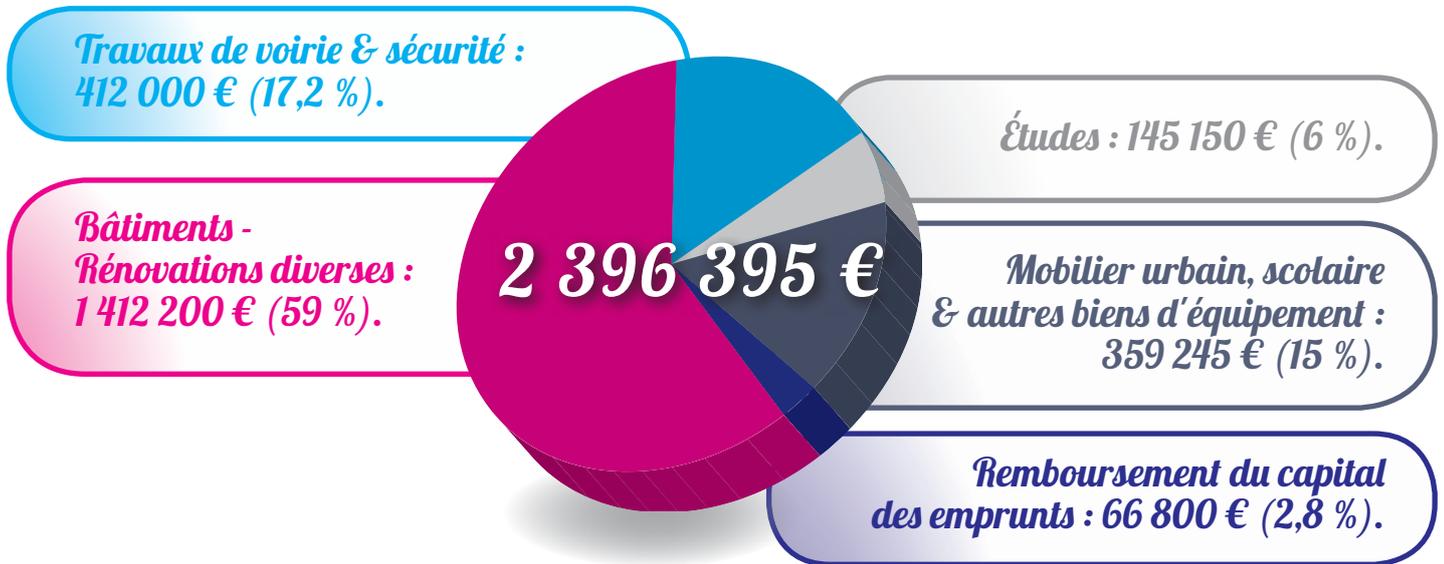
La somme de **3 000 000 € (48,4 %)** concerne tous les personnels de tous les services municipaux : administration, écoles (sauf enseignants), crèche-halte garderie, services techniques, sécurité, périscolaire, Rudibus...

### *Secteur scolaire & périscolaire :*

**210 000 € (3,4 %)** sont consacrés aux fournitures scolaires, aux classes de découverte, au P.E.D.T. (Projet Éducatif Territorial), aux sorties piscine, aux bons d'achats collège et lycée, à la restauration scolaire, au périscolaire...

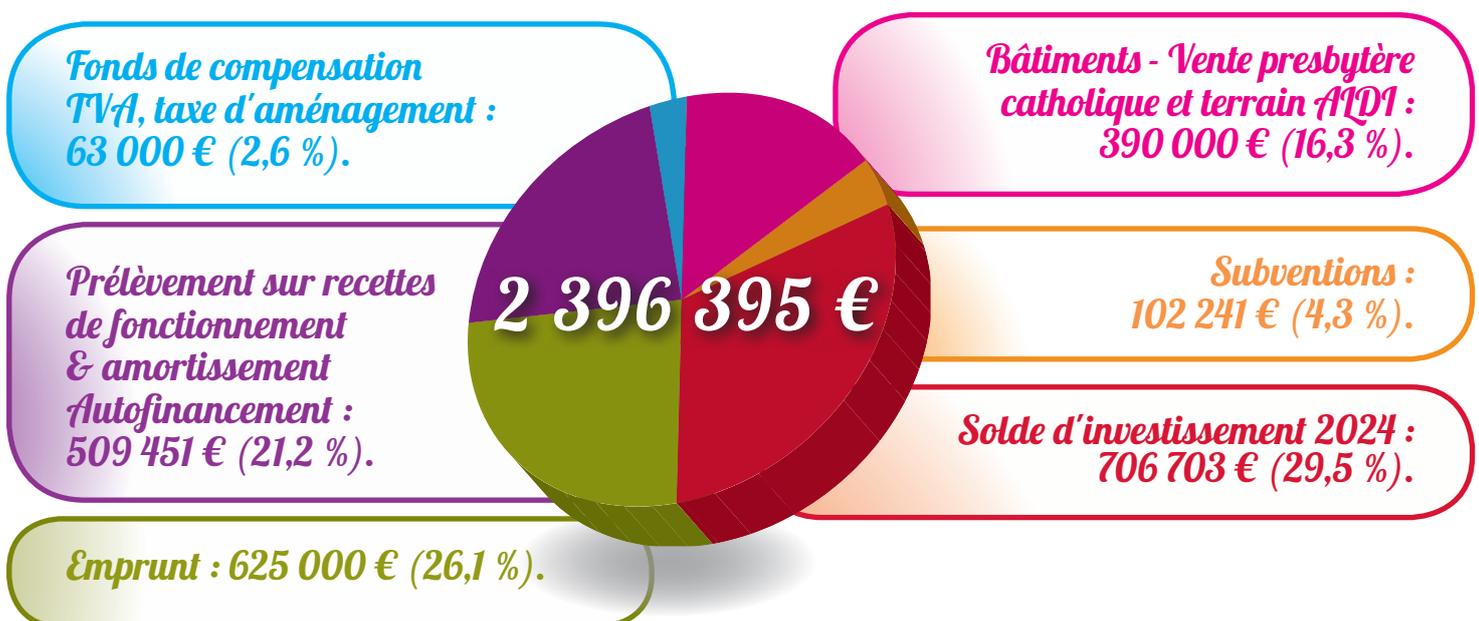
## OU VA L'ARGENT ?

Cela concerne les opérations non renouvelées chaque année et qui se traduisent par une modification substantielle de la valeur du patrimoine communal.



## D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Le financement de l'investissement est assuré par des ressources acquises à la commune à titre définitif, dont le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et un emprunt de 625 000 €.



# Quelques éléments d'analyse budgétaire

Le budget communal 2025 a été adopté le 14 avril dernier, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

1. Les taux des impôts directs communaux sont maintenus au niveau des taux 2024. Seules les bases ont été revalorisées de 1,7 % par l'État.

2. Redistribution active en direction des familles, des personnes âgées...  
Quelques exemples :

2025

"Bons naissances"	90 €
"Gratuité scolaire" en école primaire	46 € par élève
Participation aux "classes découverte" des écoles	140 € par élève
Bons d'achat collèges et lycées	83 € par élève
"Bourses Renaud" pour lycéens et étudiants	15 411 €
"Enveloppes de Noël" des Anciens	90 € par personne de 70 ans et plus
Subventions au C.C.A.S.	500 000 €

## 3. La dette

C'est-à-dire, la **charge nette de remboursement des emprunts**, représentait, en 2024, **0,76 % des recettes de fonctionnement** (1,8% en 2023).

La commune dispose d'une bonne capacité de désendettement, puisque **moins de 2 ans d'épargne brute auraient suffi pour rembourser la dette** (6 mois en 2023).

En 2025, prévision d'un emprunt de 300 000 € en investissement.

## 4. Charges de personnel

En 2024, elles représentaient **54 % des dépenses réelles de fonctionnement** (50 % en moyenne pour les villes de 3 000 à 5 000 habitants). À mettre en rapport avec les services publics proposés, les "coups de pouce", les emplois vacances, les services scolaires, périscolaires...

Le Maire - (Mai 2025)

# Projets 2025



*Rénovation de la Salle Polyvalente "Michel Tarreinbergue"*



*Fin de rénovation de la Maison Paroissiale*



*Installation du photovoltaïque sur le toit de l'école du Château Herr*



*Création d'un plateau ralentisseur - Rue de Montbéliard - Carrefour avec rue de la résistance*